



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Informatics Professional Serv PSB Services professionnels en informatique pour DSB	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-210495/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20210495	Date 2021-02-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-38962	
File No. - N° de dossier 606el.E60ZR-210495	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-02 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions soulevées par des soumissionnaires éventuels et à apporter une modification.

Question 17 :

À la suite de la modification apportée à l'exigence O2, il est maintenant indiqué dans la soumission que « Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les cinq (5) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner ».

De nombreux contrats du palier 2 ont des durées qui dépassent 5 ans une fois que les périodes d'option ont été exercées et, par conséquent, les fournisseurs peuvent avoir de nombreux contrats/affectations viables avec des jours facturables importants au cours des 5 dernières années qui ne seraient pas comptabilisés. Nous demandons à l'État de bien vouloir tenir compte de ce qui suit :

Accepter les contrats identifiés/cités en référence qui ont été attribués avant la période de 5 ans précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner, pour autant que les jours facturables prouvés se situent dans la période de 5 ans précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner.

Ou

Accepter les contrats qui ont été attribués au cours des 8 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner; et les jours facturables démontrés doivent se situer dans les 5 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner.

Réponse 17 :

Le critère O2 est modifié de sorte que chacun des 7 contrats identifiés, démontrant l'expérience en matière de jours facturables, doit avoir été attribué dans les 8 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner; et les jours facturables démontrés doivent se situer dans les 5 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner. Voir la modification ci-dessous.

Question 18 :

Il est indiqué ce qui suit au critère O1 : « Le soumissionnaire doit fournir au moins un contrat cité en référence pour l'entreprise ayant une valeur facturée* cumulative d'au moins 5 000 000,00 \$ (en dollars canadiens, taxes applicables comprises)... ».

Pour démontrer cette exigence, les soumissionnaires doivent remplir l'Appendice A de la Pièce jointe. L'appendice A est un «TABLEAU DES RÉPONSES POUR LES JOURS FACTURABLES DE LA DP» et ne donne pas la possibilité de démontrer la valeur facturée du contrat.

Est-ce que l'État pourrait fournir un tableau distinct pour l'exigence O1 afin de démontrer la valeur facture d'une ou plusieurs références? Également, pourriez-vous confirmer qu'il n'est pas nécessaire de remplir l'Appendice A pour l'exigence O1.

Réponse 18 :

En ce qui concerne l'exigence O1, l'Appendice A et l'Appendice B de la Pièce jointe 4.1 doivent toutes deux être remplies pour se qualifier. L'Appendice A vise à démontrer la valeur totale des jours facturables et l'Appendice B sera à fournir des détails afin de démontrer la conformité au critère O1 pour chaque contrat.

Voir la modification à l'appendice A ci-dessous.

Question 19 :

Il est indiqué ce qui suit au critère : « Le soumissionnaire doit démontrer son expérience contractuelle de la fourniture de toutes les catégories de ressources, pour le nombre minimum requis de jours facturables par catégorie pendant la période totale de 24 mois au cours des cinq (5) années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner ».

Si un fournisseur utilise plus d'un contrat pour démontrer cette expérience, l'État peut-il confirmer que les jours facturables pour chaque contrat doivent être démontrés dans la **même** période de 24 mois au cours des cinq (5) dernières années.

Réponse 19 :

Les soumissionnaires devraient consulter la modification 001 et la réponse à la question 6.

Question 20 :

Pour démontrer la conformité au critère O1, les soumissionnaires doivent fournir « 1. Une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, attestant que les renseignements fournis au tableau de réponse du soumissionnaire (appendice A de la pièce jointe 4.1) sont exacts ». L'État pourrait-il confirmer qu'il faudrait lire «... (Appendice B de la Pièce jointe 4.1)... », car l'Appendice B contient le tableau de réponse à remplir, détaillant les informations relatives aux références du contrat.

Réponse 20 :

C'est exact. Voir la modification ci-dessous.

Question 21 :

Les modifications apportées au critère O2 dans la modification 001 permettent aux soumissionnaires de démontrer leur expérience en matière de jours facturables en fournissant un minimum de douze (12) catégories/niveaux de ressources spécifiques dans le cadre d'un maximum de sept (7) contrats. L'État fournira-t-il un appendice A modifié de la pièce jointe 4.1 pour tenir compte de ces changements?

Réponse 21 :

Voir la modification ci-dessous.

Question 22 :

L'amendement 001 a introduit plusieurs nouveaux éléments aux exigences de O2, dont l'un est que les contrats utilisés pour démontrer l'expérience des jours facturables doivent être attribués au cours des cinq (5) dernières années. Les soumissionnaires ont passé beaucoup de temps à rassembler et à compiler les informations sur les jours facturables et à rédiger les références des clients depuis l'émission de la soumission, et doivent maintenant réévaluer toutes les informations recueillies en raison du changement apporté à cet élément critique. Le Canada envisagerait-il de revoir cette exigence à la demande initiale afin que les soumissionnaires puissent démontrer une expérience de la prestation des services requis au cours des cinq (5) dernières années, même si la date d'attribution du contrat peut être en dehors de la période de cinq ans ?

Réponse 22 :

Les soumissionnaires devraient consulter la réponse à la question 17 ci-haut et à la modification ici-bas.

Question 23 :

Le Canada pourrait-il envisager de modifier le critère O2 pour indiquer:

«Chacun des 7 contrats identifiés, démontrant l'expérience des jours facturables, doit avoir été attribué, ou en cours, dans les 5 ans précédant la date d'affichage de la demande de soumissions. **Seuls les jours facturables dans les 5 ans précédant la date de publication de la sollicitation peuvent être utilisés pour se qualifier.** »

Réponse 23 :

Les soumissionnaires devraient consulter la réponse à la question 17 ci-haut et à la modification ici-bas.

Question 24 :

La section 3 de la pièce jointe 4.1 de l'appendice B stipule que «la justification doit expliquer les responsabilités et démontrer comment le soumissionnaire a exécuté les travaux tout en exécutant les tâches». Le Canada pourrait-il confirmer que cela devrait faire référence à «la façon dont la ressource a effectué le travail tout en exécutant les tâches». La Couronne pourrait-elle également confirmer que le produit livrable pertinent peut être utilisé pour la justification?

Réponse 24 :

Confirmé. La justification doit expliquer les responsabilités et démontrer comment la ressource a effectué le travail tout en exécutant les tâches. Aucun produit livrable n'est requis pour la justification.

Question 25 :

Les critères de l'entreprise O2 et C1 exigent des soumissionnaires qu'ils démontrent un grand nombre de jours facturables sous douze (12) catégories de ressources distinctes pour un maximum de sept (7) contrats. Compte tenu du volume de jours facturables requis, SPAC permettrait-il aux soumissionnaires de compter les jours facturables facturés en vertu de contrats attribués au cours des dix (10) dernières années avant la date de clôture de l'invitation pour répondre à ces critères?

Réponse 25 :

Les soumissionnaires devraient consulter la réponse à la question 17 ci-haut et à la modification ici-bas.

Question 26 :

En ce qui concerne les critères cotés C2, CR3, C4, C5 et C6:
Nous avons plusieurs contrats omnibus à grande échelle et à long terme, avec plusieurs catégories de ressources qui desservent certains des plus grands ministères et organismes du GC. Ces contrats omnibus sont utilisés pour desservir divers systèmes multiples comme (RH, Finances, etc.) dans tout le département. Veuillez confirmer que les contrats Omnibus peuvent être utilisés pour répondre à plus d'une des exigences cotées C2, C3, C4, C5 et C6 ?

Réponse 26 :

Oui, le même contrat peut être utilisé pour démontrer la conformité à plus d'un critère (C2 à C6) à condition que toutes les composantes de chaque critère soient démontrées.

Question 27 :

En ce qui concerne les critères cotés C2, CR3, C4, C5 et C6:
Est-ce que SPAC a l'intention d'attribuer un contrat à un (des) soumissionnaire (s) retenu (s) pour prendre en charge tous les différents types de systèmes identifiés dans C2 à C6?

Réponse 27 :

Oui, le soumissionnaire retenu prendra en charge tous les différents types de systèmes identifiés dans C2 à C6.

Question 28 :

Selon les critères de l'entreprise obligatoires O2, les contrats utilisés pour démontrer l'expérience des jours facturables «doivent avoir été attribués dans les 5 ans précédant la date d'affichage de la demande de soumissions». L'État pourrait-il autoriser les soumissionnaires à

citer les contrats qui ont été attribués il y a plus de 5 ans en réponse à O2 tant que des jours facturés démontrés se sont produits au cours des 5 dernières années?

Réponse 28 :

Les soumissionnaires devraient consulter la réponse à la question 17 ci-haut et à la modification ici-bas.

MODIFICATION :

À LA PIÈCE JOINTE 4.1 Critères techniques obligatoires relatifs à l'entreprise

SUPPRIMER :

Critères	Critères obligatoires	Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
O1^(Pc)	<p>Le soumissionnaire doit fournir au moins un contrat cité en référence pour l'entreprise ayant une valeur facturée* cumulative d'au moins 5 000 000,00 \$ (en dollars canadiens, taxes applicables comprises) pour services rendus dans les 5 années précédant la date de publication de la présente DP. Le contrat doit avoir porté sur la fourniture de ressources en informatique responsable de la prestation de services professionnels en informatique.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un sommaire de la portée, les catégories de ressources et les principales responsabilités associées à l'élaboration et au soutien opérationnel des services professionnels en informatique pour chaque contrat cité en référence.</p> <p>Remarque : Afin de démontrer qu'il respecte ce critère, le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants pour chaque contrat cité en référence :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, attestant que les renseignements fournis au tableau de réponse du soumissionnaire (appendice A de la pièce jointe 4.1) sont exacts;2. un tableau de réponse du soumissionnaire à l'appendice B de la pièce jointe 4.1.		

INSÉRER :

Critères	Critères obligatoires	Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
O1^(PC)	<p>Le soumissionnaire doit fournir au moins un contrat cité en référence pour l'entreprise ayant une valeur facturée* cumulative d'au moins 5 000 000,00 \$ (en dollars canadiens, taxes applicables comprises) pour services rendus dans les 5 années précédant la date de publication de la présente DP. Le contrat doit avoir porté sur la fourniture de ressources en informatique responsable de la prestation de services professionnels en informatique.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un sommaire de la portée, les catégories de ressources et les principales responsabilités associées à l'élaboration et au soutien opérationnel des services professionnels en informatique pour chaque contrat cité en référence.</p> <p>Remarque : Afin de démontrer qu'il respecte ce critère, le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants pour chaque contrat cité en référence :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, attestant que les renseignements fournis au tableau de réponse du soumissionnaire (appendice B de la pièce jointe 4.1) sont exacts;2. un tableau de réponse du soumissionnaire aux appendices A et B de la pièce jointe 4.1.		

SUPPRIMER :

Critères	Critères obligatoires	Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la fourniture d'au moins 12 des catégories de ressources suivantes (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource.</p> <p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser un maximum de 7 contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour au moins 12 catégories de ressources identifiées dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire ne doit pas soumettre plus de 7 contrats. Si plus de 7 contrats sont fournis, seuls les 7 premiers contrats, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des 7 contrats identifiés, démontrant l'expérience en matière de jours facturables, doit avoir été attribué dans les 5 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courriel de confirmation du client, et non du soumissionnaire, pour certifier que les tâches effectuées par la (les) catégorie(s) de ressources et le niveau dans le cadre de chacun des contrats identifiés comprennent un minimum de 50 % des tâches identifiées à l'article 4.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux. Le soumissionnaire doit fournir les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 dûment remplies. 		
<p>N o</p>	<p>CATÉGORIE DE RESSOURCES</p>		
	<p>NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES PAR</p>		

Critères	Critères obligatoires		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
		CATÉGORIE		
1	Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)	440		
2	Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)	880		
3	Programmeur/analyste (niveau 2)	880		
4	Analyste de système (niveau 2)	880		
5	Testeur (niveau 2)	440		
6	Développeur Web (niveau 2)	880		
7	Analyste des activités (niveau 2)	352		
8	Rédacteur technique (niveau 2)	440		
9	Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)	440		
10	Analyste de bases de données / administrateur en GI	220		

Critères	Critères obligatoires		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
	(niveau 2 ou 3)			
11	Architecte de la technologie (niveau 2)	440		
12	Administrateur de projet (niveau 2)	176		
13	Gestionnaire de projet (niveau 2)	1,320		
14	Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)	44		
15	Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	132		

INSÉRER :

Critères	Critères obligatoires	Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)			
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la fourniture d'au moins 12 des catégories de ressources suivantes (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource The.</p> <p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire doit utiliser un maximum de 7 contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour au moins 12 catégories de ressources identifiées dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire ne doit pas soumettre plus de 7 contrats. Si plus de 7 contrats sont fournis, seuls les 7 premiers contrats, par ordre de présentation, seront évalués. • Chacun des 7 contrats identifiés, démontrant l'expérience en matière de jours facturables, doit avoir été attribué dans les 8 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner, et les jours facturables démontrés doivent se situer dans la période de 5 ans précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner. • Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courriel de confirmation du client, et non du soumissionnaire, pour certifier que les tâches effectuées par la (les) catégorie(s) de ressources et le niveau dans le cadre de chacun des contrats identifiés comprennent un minimum de 50 % des tâches identifiées à l'article 4.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux. • Le soumissionnaire doit fournir les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 dûment remplies. 					
<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1328 1724 1421 1787">N o</td> <td data-bbox="1328 1430 1421 1724">CATÉGORIE DE RESSOURCES</td> <td data-bbox="1328 1129 1421 1430">NOMBRE MINIMAL DE JOURS</td> </tr> </table>	N o	CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS			
N o	CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS				

Critères	Critères obligatoires			Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
		FACTURABLES PAR CATÉGORIE			
1	Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)	440			
2	Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)	880			
3	Programmeur/analyste (niveau 2)	880			
4	Analyste de système (niveau 2)	880			
5	Testeur (niveau 2)	440			
6	Développeur Web (niveau 2)	880			
7	Analyste des activités (niveau 2)	352			
8	Rédacteur technique (niveau 2)	440			
9	Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)	440			
10	Analyste de bases de données /	220			

Critères	Critères obligatoires		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit entrer les renseignements)
	administrateur en GI (niveau 2 ou 3)			
11	Architecte de la technologie (niveau 2)	440		
12	Administrateur de projet (niveau 2)	176		
13	Gestionnaire de projet (niveau 2)	1,320		
14	Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)	44		
15	Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	132		

SUPPRIMER :

APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1

TABLEAU DES RÉPONSES POUR LES JOURS FACTURABLES DE LA DP

Nom du soumissionnaire : _____

En fournissant une réponse, le soumissionnaire certifie que les jours facturables pris en compte font partie de la période de facturation indiquée ci-dessus pour toutes les catégories de ressource énumérées.

	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES					Total
	Renvoi au no de référence du contrat					
	Période de facturation : _/_/____ (jj/mm/aa) au _/_/____ (jj/mm/aa)					
CATÉGORIE DE RESSOURCES						
Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)						
Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)						
Programmeur/analyste (niveau 2)						
Analyste de système (niveau 2)						

Testeur (niveau 2)								
Développeur Web (niveau 2)								
Analyste des activités (niveau 2)								
Rédacteur technique (niveau 2)								
Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)								
Analyste de bases de données / administrateur en GI (niveau 2 ou 3)								
Architecte de la technologie (niveau 2)								
Administrateur de projet (niveau 2)								
Gestionnaire de projet (niveau 2)								
Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)								
Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)								

INSÉRER :

**APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1
TABLEAU DES RÉPONSES POUR LES JOURS FACTURABLES DE LA DP**

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser un maximum de 7 contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 12 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) identifiées dans le tableau. Chacun des contrats cités en référence doit avoir été attribué dans les 8 ans précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent se situer dans les 5 années précédant la date d'affichage de l'invitation à soumissionner pour un minimum de 12 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) identifiées dans le tableau..

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES					Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
	Renvoi au no de référence du contrat					
Architecte d'applications/de logiciels (niveau 2)	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)					
Programmeur/développeur de logiciels (niveau 2)						
Programmeur/analyste (niveau 2)						

Analyste de système (niveau 2)										
Testeur (niveau 2)										
Développeur Web (niveau 2)										
Analyste des activités (niveau 2)										
Rédacteur technique (niveau 2)										
Administrateur de base de données (niveau 2 ou 3)										
Analyste de bases de données / administrateur en GI (niveau 2 ou 3)										
Architecte de la technologie (niveau 2)										
Administrateur de projet (niveau 2)										
Gestionnaire de projet (niveau 2)										
Agent d'ordonnement de projet (niveau 2)										
Spécialiste ou analyste en assurance de la qualité (niveau 2)										

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES.